
**Rapport
des activités 2010**

*Comité de retraite des chargés de cours
de l'Université du Québec*



Table des matières

MOT DU PRÉSIDENT	5
ADMINISTRATION	7
ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION	11
SITUATION FINANCIÈRE DU RÉGIME	14
PLACEMENT	17
PERSPECTIVE 2010	22
MEMBRES DU COMITÉ	24
ÉTATS FINANCIERS	26
NOTES COMPLÉMENTAIRES	30

Mot du président

Cela a fait 20 ans, le 1^{er} juin 2010, que le Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec (RRCCUQ) a été créé. Il a également franchi cette année l'étape symbolique de 100 millions \$ accumulés, tout en conservant au cours de cette période un rendement annualisé de 9,3 %. À cette occasion, je tiens à remercier tous ceux qui se sont impliqués dans la gestion du Régime, les membres de la Direction ainsi que les membres du Comité de retraite et du Comité de placement qui ont travaillé avec application pour atteindre ce résultat.

Rendements en 2010

Les rendements de 2010 ont été positifs, soit de 7,48 % mais ils auraient pu être meilleurs s'ils avaient atteint l'objectif de 8,59 % de notre politique cible. Je vous invite à consulter la section « Placements » du *Rapport des activités 2010* pour avoir plus de détails sur les rendements.

En ce qui a trait aux frais administratifs, le Comité a maintenu les frais à moins de 1 %, soit 0,59 %, en 2010 comparativement à 0,62 % en 2009. Le taux le plus bas depuis la création du Régime!

Points saillants de l'année

Au niveau administratif, il y a eu la signature d'un nouveau protocole d'entente entre le siège social de l'Université du Québec et le RRCCUQ. Avec cette entente, le Régime bénéficiera d'une diminution des coûts administratifs de plus de 50 000 \$ par année par rapport au protocole précédent. Je tiens à remercier d'une façon particulière madame Hélène Grand-Maître, vice-présidente à l'administration à l'Université du Québec, pour avoir présenté ce dossier aux instances décisionnelles.

Le Comité d'éthique a complété, quant à lui, son travail d'élaboration d'un Code de déontologie renouvelé qui s'inspire des cinq valeurs fondamentales guidant le Comité de retraite : l'intégrité, le respect, le sens des responsabilités, la prudence et la collaboration. Le Comité de retraite a, pour sa part, désigné une répondante à l'éthique.

Les membres du Comité de retraite se veulent proactifs afin d'améliorer les conditions des participants au RRCCUQ. À cet effet, les membres ont assisté à des sessions de formation ciblées, présentées à Chicoutimi et à Montréal, ainsi qu'à une présentation concernant un type particulier de régime à prestation déterminée, le Régime de retraite par financement salarial (RRFS). Par la suite, l'administration de l'Université du Québec et les exécutifs syndicaux ont été informés des modalités du RRFS. Le suivi éventuel de ce dossier relèvera d'eux désormais.

Constitution des comités

Le Comité de retraite est un comité paritaire composé de huit représentants des participants actifs, d'un représentant des participants non actifs, de huit représentants des établissements, d'un membre indépendant et d'un secrétaire. Ce comité a tenu quatre rencontres en 2010, tout comme en 2009, et le taux de présence fut de 79 %.

Le Comité de placement est composé de cinq membres : le président, le vice-président, le représentant des participants, le représentant des établissements et le secrétaire du Régime. En 2010, le Comité de placement s'est réuni à huit reprises.

En 2010, deux changements ont eu lieu au niveau de la représentation sur ces comités : Mme Lyne Drapeau a remplacé Mme Élisabeth Robert, pour l'ENAP, et Mme Lina Dallaire a remplacé M. Robert Simard, pour l'UQAT. Nous remercions sincèrement ceux qui ont participé au travail du Comité et accueillons chaleureusement les nouveaux représentants.

La Direction du Régime

La Direction du Régime a traité plusieurs dossiers d'importance cette année, entre autres, l'établissement du Règlement intérieur tel que prescrit par la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, des modifications au Règlement, la préparation des assemblées annuelles et plusieurs autres dossiers majeurs décrits dans la section « La Direction ».

L'année 2011 sera encore très occupée pour les Comités et la Direction. En plus des dossiers courants, voici les principaux dossiers en développement :

- L'étude approfondie sur les possibilités de retenir les services d'un second gestionnaire;
- Le fonds de revenu viager (FRV) avec la Régie des rentes du Québec;
- Le régime de retraite par financement salarial (RRFS).

Tout ce travail ainsi que le service remarquable aux participants, ne pourraient se faire sans l'excellent travail réalisé par les trois membres de la Direction qui sont madame Pauline Bergeron, technicienne, monsieur Zaki Taboubi, conseiller, et monsieur Stéphane Gamache, directeur du Régime de retraite. Je les en remercie grandement.

Je vous souhaite une bonne lecture et vous invite à visiter le site Web du Régime de retraite dont vous trouverez l'adresse dans ce rapport. De plus, j'attire votre attention sur l'appel à tous mentionné à la toute fin.

J'aurai grand plaisir à vous rencontrer encore en 2011 lors de la tenue des différentes assemblées.

Pour les membres du Comité de retraite,

Léo Marcotte

Président du Régime de retraite



Administration

Le Comité de retraite a traité plusieurs dossiers au cours de l'année 2010.

Modifications au Règlement

En 2010, les modifications suivantes ont été apportées au Règlement du Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec.

Article 2.18 - alinéa C « Autre unité »

L'ajout proposé a pour but de s'assurer que le Comité de retraite soit consulté avant l'adhésion ou le retrait « d'autres unités » au Régime. Le pouvoir décisionnel appartient toujours à l'Assemblée des gouverneurs.

Article 3.5 « Maintien du statut de participant actif en cas de changement d'emploi »

La modification à l'article 3.5 concerne le prolongement de la période de maintien du statut de participant actif. Celui-ci passe à trente-six mois consécutifs sans rémunération, au lieu de vingt-quatre mois. Cette modification permet une harmonisation avec les périodes mentionnées dans plusieurs conventions collectives des chargés de cours du réseau.

Article 4.10 « Cotisations volontaires »

Les modifications apportées aux cotisations volontaires visent à donner plus de flexibilité aux participants qui ont choisi de verser des cotisations volontaires. Il sera dorénavant possible pour un participant de faire plus d'un retrait au cours de sa carrière. Les modifications concernent également l'harmonisation de la terminologie utilisée pour désigner les participants non actifs dans les autres sections du texte.

Article 5.1 « Retraite progressive »

Afin de se conformer à la terminologie maintenant utilisée par la Régie des rentes du Québec (RRQ), le titre de l'article 5.1 a été remplacé par « Prestation anticipée ».

Article 7.3 « Renonciation »

Une coquille dans le texte de l'article a été corrigée, soit l'absence de l'article « la » avant le mot « renonciation ».

Article 10.3 « Membres désignés par les participants actifs »

Le 2^e alinéa de l'article a été supprimé car la disposition n'était plus pertinente. À l'entrée en vigueur du Régime, cette disposition était applicable pour la nomination initiale des membres au Comité de retraite, ce qui n'est plus le cas.

Évaluation du mandat du gestionnaire

Au cours de l'année 2010, une évaluation approfondie de la performance du gestionnaire Letko Brosseau a été effectuée, et ce conformément à la politique de placement qui stipule que le Régime doit procéder à une analyse de la performance du gestionnaire tous les quatre ans. Cette étude a conduit le Comité de retraite à conserver Letko Brosseau comme gestionnaire des actifs de la caisse de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec. L'analyse est basée sur les critères d'évaluation spécifiés à la politique de placement, selon lesquels les résultats réalisés par le gestionnaire doivent être atteints dans le cadre d'un portefeuille, raisonnablement liquide et bien diversifié, démontrant un risque comparable à celui implicite dans la répartition cible et les indices.

La recommandation des membres du Comité de placement, quant au maintien des services de Letko Brosseau, s'est appuyée sur le fait que cette firme répond bien aux attentes des membres du Comité en regard de son style de gestion, de son niveau de risque et de ses performances. C'est donc à l'unanimité que les membres du Comité de retraite ont retenu la recommandation du Comité de placement.

Par ailleurs, le Comité de retraite, pour des raisons de diversification et prenant en considération l'accroissement des actifs du Régime, a approuvé d'entamer l'étude pour analyser la possibilité d'octroyer un mandat à un deuxième gestionnaire pour la gestion d'une partie des actifs du Régime.

Gestion du risque de placement

Dans le cadre des suivis du Règlement intérieur, les travaux sur la gestion des risques et les contrôles internes se sont poursuivis. Une étude a été déposée au Comité de retraite concernant la gestion du risque de placement. Cette étude a porté sur la relation entre le risque et le rendement du

portefeuille du Régime et des catégories d'actifs qui le composent sur une période de quatre ans, soit du 30 juin 2006 au 30 juin 2010. Elle s'est basée sur la comparaison des données du portefeuille de la caisse par rapport au portefeuille cible, c'est-à-dire à une gestion purement passive. Cette analyse s'est basée également sur la comparaison des rendements de toutes les classes d'actifs du portefeuille par rapport à leurs indices de référence respectifs.

L'analyse du risque induit par la gestion active a permis de constater que Letko Brosseau a réalisé, durant cette période, de meilleurs rendements par rapport à la répartition cible avec un risque qui était légèrement supérieur. Ce constat est également valable pour toutes les catégories d'actifs du portefeuille en comparaison avec leurs indices de référence respectifs.

À rappeler que l'énoncé de la politique de placement stipule que les attentes sont à l'effet que le gestionnaire réalise, après déduction des frais de transactions et honoraires de gestion, une plus-value par le biais du choix des titres dans chacune des catégories d'actifs et accessoirement par le biais des déviations par rapport à la répartition cible. Cet objectif doit être atteint dans le cadre d'un portefeuille démontrant un risque comparable à celui implicite dans la répartition cible et les indices.

Toujours dans la gestion du risque de placement, une autre étude a été réalisée sur l'évaluation de la valeur ajoutée du gestionnaire selon l'évolution des marchés. L'étude porte sur les rendements mensuels du Régime pour la période de juin 2002 à septembre 2010, soit sur une période de 100 mois. Les différents constats qui se dégagent sont les suivants:

- Marchés baissiers : sur les 32 mois baissiers de la période d'étude, les rendements de Letko Brosseau ont été supérieurs à ceux de la politique de placement pour 11 des 32 mois possibles (34,4%);
- Marchés haussiers : sur les 68 mois haussiers de la période indiquée, les rendements de Letko Brosseau ont été supérieurs à ceux de la politique de placement pour 52 des 68 mois possibles (76,5%);
- Évaluation globale : sur les 100 derniers mois depuis le début de son mandat à titre de gestionnaire de la caisse, soit à partir de juin 2002, Letko Brosseau a réalisé 63 mois positifs (63 %) contre 37 mois négatifs (37%).

Information aux participants

Un communiqué a été rédigé en 2010 à l'intention des participants au Régime de retraite. Intitulé « RRCCUQ – Comment et pourquoi y contribuer? », ce communiqué avait pour but de faire connaître le Régime et d'apporter des réponses à certaines questions fréquemment posées sur ses avantages et sur son fonctionnement.

La préparation et la diffusion de communiqués portant sur diverses dispositions du Régime découlent de la volonté des membres du Comité de retraite d'offrir la meilleure information possible aux participants et aux chargés de cours.

Vous trouverez tous les communiqués sur le site Web du Régime, à l'adresse suivante : <http://www.uquebec.ca/rcc/information/communiques.html>.

Assemblée annuelle

Le choix d'organiser des rencontres avec les participants du Régime s'est avéré encore une fois judicieux. Les rencontres, qui se sont déroulées à Montréal et à Chicoutimi, ont attiré de nombreux chargés de cours et les membres du Comité de retraite ont exprimé leur intérêt à réitérer cette expérience, dans la mesure du possible. L'assemblée annuelle réalisée par vidéoconférence a également été maintenue pour les participants des autres établissements. Les chargés de cours qui ont participé aux rencontres ont été satisfaits du déroulement des assemblées. L'objectif reste toujours de hausser le taux de participation aux assemblées annuelles.

Assurance en responsabilité des fiduciaires

Le contrat d'assurance en responsabilité des fiduciaires du Régime a été renouvelé avec la firme Chubb du Canada selon les termes de l'année précédente. Le Régime bénéficie de la même couverture à l'égard des risques auxquels s'exposent les membres du Comité de retraite dans l'accomplissement de leur tâche, avec des coûts similaires à ceux de l'année précédente.

Il importe de rappeler que le Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec et le Régime de prestations aux employés de l'Université du Québec sont regroupés sous une même protection d'assurance, afin de minimiser les coûts, tout en se donnant une protection appropriée.

Énoncé des valeurs

À la suite des travaux du Comité d'éthique, le Comité de retraite du Régime a sélectionné cinq valeurs fondamentales afin de le guider dans son rôle de fiduciaire : l'intégrité, le respect, le sens des responsabilités, la prudence et la collaboration. Ces valeurs représentent les éléments fondamentaux pour que le Comité de retraite oeuvre dans des conditions favorables afin de réaliser son mandat le plus efficacement possible. L'objectif visé est de développer un climat de confiance dans l'intérêt des participants au Régime.

Ces valeurs permettent d'établir une ligne de conduite pour les membres du Comité de retraite et le personnel de la Direction du Régime; elles servent d'assise au code de déontologie du Régime.

Code de déontologie

Le Comité d'éthique, qui a été mis en place à la fin de l'année 2009, a complété son travail d'élaboration d'un Code de déontologie renouvelé qui s'inspire de l'énoncé des valeurs. Ce Code s'applique aux membres du Comité de retraite et au personnel de la Direction du Régime qui doivent s'acquiescer de leurs devoirs en respectant les normes établies dans ce document.

L'objectif du Code de déontologie est de guider le comportement des membres du Comité de retraite et du personnel de la Direction du Régime afin de s'assurer de la confiance des participants. Un engagement aux règles de ce code doit être signé lorsque le membre du Comité entre en fonction.

Dans ce cadre, le Comité de retraite a désigné Mme Magalie Jutras en tant que répondante à l'éthique. Madame Jutras est une chargée de projet à l'ENAP, titulaire d'une maîtrise en éthique. Son rôle consiste à :

- recueillir les questionnements en matière d'éthique;
- recevoir les plaintes des membres du Comité ou des participants au Régime;
- analyser la teneur de toute plainte relativement au signalement d'un comportement contraire à la déontologie et à en apprécier le bien-fondé de façon préliminaire;

- adresser au président et/ou au vice-président des avis et, le cas échéant, mener une enquête à la demande de celui-ci;
- faire des recommandations, suite à l'enquête, et à informer le président et/ou le vice-président, si elle juge qu'une sanction s'impose;
- faire rapport annuellement au Comité de retraite de toute plainte reçue pendant l'année.

Règlement intérieur

L'adoption du Code de déontologie a impliqué la modification de l'article 2 « Les règles de déontologie des membres » du Règlement intérieur et l'ajout de l'annexe 4 « Code de déontologie » à ce Règlement. Il importe de noter que cet ajout découle du travail du Comité d'éthique qui a élaboré le nouveau code de déontologie et l'énoncé des valeurs des membres du Comité de retraite et du personnel de la Direction du Régime. La table des matières a été également mise à jour à la suite de ces modifications.

En parallèle, d'autres modifications ont été apportées aux articles 5.3 « Montants affectés au perfectionnement » et 10.2 « Assemblée annuelle », et ce afin de mettre à jour le texte du Règlement intérieur en application des résolutions qui ont déjà été approuvées par le Comité de retraite.

Modification de l'entente avec l'Université du Québec (siège social)

Le protocole d'entente entre le RRCCUQ et l'Université du Québec (siège social) a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2014. Essentiellement, les coûts assumés par le Régime sont réduits annuellement d'environ 50 000 \$ par rapport au protocole précédent. Cette réduction des coûts a pour objectif principal de donner une marge de manœuvre au Régime afin de bonifier son offre de service, et ce notamment pour développer des outils informatiques, améliorer son site Internet, répondre à des besoins supplémentaires de formation, couvrir des honoraires d'experts et explorer la possibilité de mettre en place un régime de retraite par financement salarial (RRFS).

Régime de retraite par financement salarial

Le Comité de retraite s'est intéressé à l'éventualité de l'implantation d'un RRFS, en remplacement du Régime actuel. Dans ce cadre, une session de formation a été consacrée principalement à ce sujet et c'est M. Michel Lizée, des services aux collectivités de l'UQAM, qui a présenté aux membres les RRFS en mettant l'accent sur les avantages de ce type de régime.

Par ailleurs, ce sujet a été présenté à la Commission de l'administration et des ressources humaines de l'Université du Québec (CARH). Les membres de la CARH étaient ouverts à l'idée d'analyser la possibilité de modifier le Régime actuel. Cependant, ils ont conclu que cette demande devait venir en premier lieu des syndicats ou des associations qui représentent les chargés de cours.

Le Comité de retraite, avec son rôle de fiduciaire, n'est pas la tribune adéquate pour la négociation de ce genre de demande.

Formation des membres du Comité de retraite

La Direction du Régime a organisé deux sessions de formation à l'intention des membres du Comité de retraite : le 11 juin 2010, à Montréal, et le 23 septembre 2010, à Chicoutimi. Ces sessions de formation ont porté sur les thèmes suivants :

- le régime de retraite par financement salarial;
- le rôle du gardien de valeurs;
- la planification à la retraite;
- le code de déontologie du Comité de retraite du Régime;
- la fiscalité à la retraite;
- le congrès national de l'Association canadienne des administrateurs des régimes de retraite (ACARR).

Le bilan de ces sessions de formation a permis de constater encore une fois la satisfaction des membres du Comité de retraite quant à la pertinence des sujets abordés et à la qualité des présentations.

Soulignons que l'organisation de ces sessions de for-

mation fait partie des suivis du Règlement intérieur qui obligent le Comité de retraite à prendre les mesures requises pour former ses membres. L'objectif est de permettre aux membres de parfaire leurs connaissances et de comprendre leur rôle et leurs responsabilités, afin de mieux s'acquitter de leur fonction de fiduciaire.

Suivi du deuxième exercice d'autoévaluation des comités et de la Direction

Le travail a continué sur les actions entreprises afin de répondre aux besoins identifiés dans le rapport du deuxième exercice d'autoévaluation des comités et de la Direction du Régime. Ce rapport comprend les principaux constats tirés de cet exercice ainsi que les plans d'action qui sont proposés lorsqu'il était jugé opportun d'améliorer certains aspects du fonctionnement du Régime.

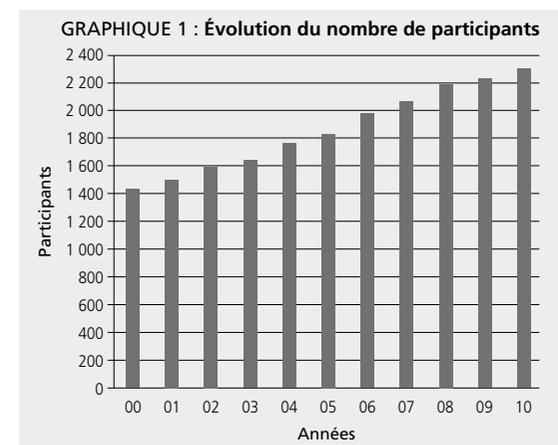
Rappelons que le rapport du deuxième exercice d'autoévaluation a souligné la satisfaction exprimée à l'égard des divers comités et de la Direction quant à l'accomplissement de leurs devoirs. Il a également insisté sur la nécessité de mettre l'accent sur les points suivants :

- les contrôles des responsabilités déléguées aux fournisseurs de service (gestionnaire, Desjardins Sécurité financière, Fiducie Desjardins);
- la qualité, la précision et la rapidité de l'information à donner aux participants et à l'ensemble des intervenants;
- la révision des procédures de travail;
- les suivis du gestionnaire et les conciliations des rapports financiers du vérificateur, du gestionnaire et du gardien des valeurs;
- la pratique de reddition de compte, qui consiste à interroger systématiquement Letko Brosseau sur le sens des votes pour certaines entreprises;
- l'organisation de sessions de formation à l'intention des membres du Comité de retraite;
- la mise en place graduelle d'une banque de courriels des chargés de cours participants.

Évolution de la participation

Au cours de l'année 2010, 134 nouveaux participants ont cotisé au Régime de retraite des chargés de cours. Ce nombre est légèrement inférieur à celui de l'année 2009 qui était de 148 nouveaux participants.

L'augmentation nette du nombre de participants est de 72, en raison des 62 départs au cours de l'année 2010. Le nombre total de participants est donc passé à 2 303, en 2010, comparativement à 2 231 en 2009, ce qui représente une augmentation de 3,2 %. Le graphique 1 permet d'observer une croissance du nombre de participants de 60 % de 2000 à 2010.



Le tableau 1 présente la répartition des adhésions selon les établissements et le sexe. Cette année encore, un plus grand nombre d'hommes (78) que de femmes (56) ont adhéré au Régime. De plus, c'est à l'UQAM (38), comme en 2009, où l'augmentation est la plus importante.

TABEAU 1 : Adhésions 2010

Établissements	Femmes	Hommes	Total
UQAM	22	16	38
UQTR	10	11	21
UQAC	10	9	19
UQAR	4	7	11
UQO	0	23	23
UQAT	4	1	5
ENAP	1	4	5
ÉTS	5	7	12
TOTAL	56	78	134

Soixante-deux (62) participants ont quitté le Régime au cours de l'année 2010, pour l'une ou l'autre des raisons suivantes :

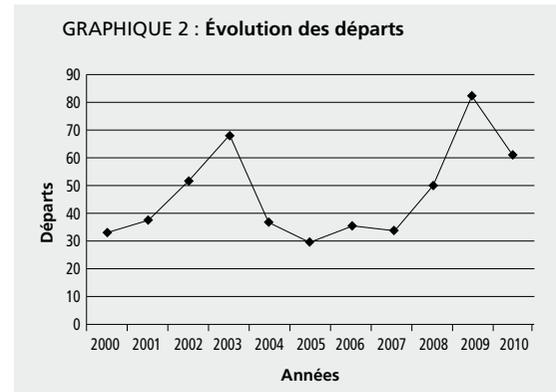
- la retraite;
- le transfert à un autre régime de retraite;
- le transfert dans un CRI;
- le transfert dans un REER;
- le décès.

Le tableau 2 présente la répartition des départs selon l'établissement et le sexe des participants pour l'année 2010.

TABEAU 2 : Départs 2010

Établissements	Femmes	Hommes	Total
UQAM	22	18	40
UQTR	4	6	10
UQAC	2	2	4
UQAR	1	3	4
UQO	2	1	3
UQAT	1	0	1
ENAP	0	0	0
ÉTS	0	0	0
TOTAL	32	30	62

Le graphique 2 illustre l'évolution des départs de 2000 à 2010. On peut constater que le nombre de départs en 2010 est inférieur à celui de 2009, année au cours de laquelle 82 participants avaient quitté le Régime.



En 2010, le nombre de départs a diminué de 24,4 % comparativement à une augmentation de 64 % en 2009. Après deux années consécutives d'augmentation, on assiste à une diminution du nombre de départs chez les participants malgré le phénomène du vieillissement observé.

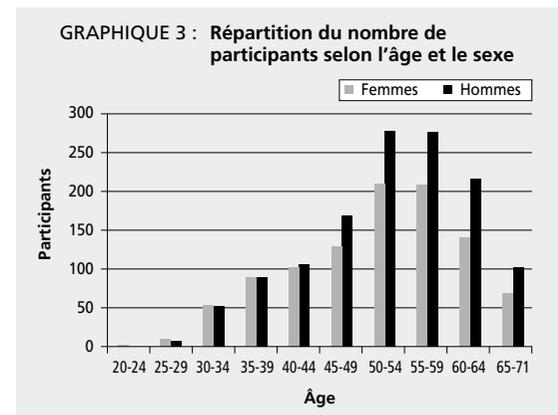
Le tableau 3 illustre bien le phénomène de vieillissement auquel est confronté le Régime depuis les dernières années et cette tendance se poursuit en 2010. L'âge moyen est passé de 51,5 en 2009 à 51,8 en 2010.

TABLEAU 3 : Évolution de l'âge moyen

31/12/2000	48,5 années
31/12/2001	49,0 années
31/12/2002	48,9 années
31/12/2003	49,2 années
31/12/2004	49,7 années
31/12/2005	50,2 années
31/12/2006	50,5 années
31/12/2007	50,8 années
31/12/2008	51,3 années
31/12/2009	51,5 années
31/12/2010	51,8 années

Entre le 31 décembre 2000 et le 31 décembre 2010, l'âge moyen des participants au Régime a augmenté de 3,3 années. Les participants âgés de 55 ans et plus, donc admissibles à la retraite, représentent 43,8 % de tous les participants au Régime. Ainsi, plus d'un participant sur trois est en mesure de se prévaloir de son droit à la retraite.

La répartition du nombre de participants selon le sexe et le groupe d'âge, telle qu'illustrée au graphique 3, permet de constater que la majorité des participants se retrouve dans les trois groupes suivants, soit les 50-54 ans, les 55-59 ans et les 60-64 ans. Cette année, c'est la tranche d'âge des 50-54 ans (488 participants) qui regroupe le plus grand nombre de participants. Elle est suivie par les 55-59 ans (484 participants) et les 60-64 ans (352 participants). Comparativement aux autres années, c'est la première fois que la tranche d'âge des 60-64 ans se classe à la troisième place au détriment des 45-49 ans. Il s'agit en effet d'un autre indicateur que le Régime devient plus mature.



L'âge moyen du groupe des participantes (51 ans) est légèrement inférieur à celui du groupe des participants (52,5 ans). Cependant, l'âge moyen des participants s'est accru à un rythme beaucoup plus rapide que celui des participantes au cours de l'année 2010 (respectivement 0,5 an et 0,1 an).

Le tableau 4 illustre, pour la période de 2000 à 2010, l'évolution de la participation selon le sexe. On y constate une croissance de 1,5 % de la proportion de participantes. Cependant, le nombre de participants demeure plus élevé (hommes : 56 %; femmes : 44 %). Il est à noter qu'on assiste à une légère diminution de l'écart entre le nombre des participants par rapport à celui des participantes.

TABLEAU 4 : Évolution de la participation selon le sexe au 31 décembre 2010

PÉRIODE	Hommes		Femmes	
	Nombre	%	Nombre	%
31/12/2000	828	57,54	611	42,46
31/12/2001	868	57,45	643	42,55
31/12/2002	907	57,08	682	42,92
31/12/2003	942	56,95	712	43,05
31/12/2004	992	56,65	759	43,35
31/12/2005	1 051	56,75	801	43,25
31/12/2006	1 121	56,87	850	43,13
31/12/2007	1 177	56,64	901	43,36
31/12/2008	1 224	56,28	951	43,72
31/12/2009	1 257	56,34	974	43,66
31/12/2010	1 290	56,01	1 013	43,99

Le tableau 5 permet d'observer l'évolution de la participation au Régime dans les établissements du réseau de 2000 à 2010. Durant cette période, la participation est passée de 1 439 à 2 303, soit une augmentation de 60 %.

L'ENAP, avec une augmentation de son nombre de participants de 244,4 %, a connu la plus forte croissance au sein du réseau. Toutefois, en terme absolu et comme pour les années précédentes, l'UQAM dépasse de loin les autres établissements, avec une augmentation de 317 participants.

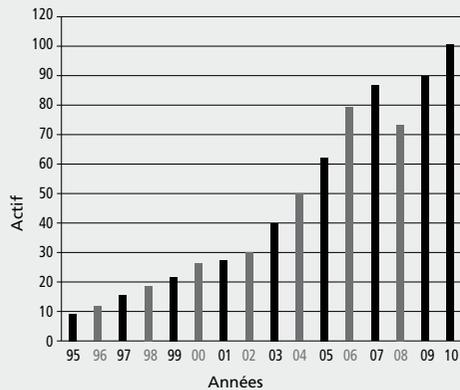
TABLEAU 5 : Nombre de participants selon l'établissement au 31 décembre 2010

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	%
UQAM	767	797	825	836	883	916	989	1 034	1 071	1 086	1 084	47
UQTR	279	288	292	297	298	307	316	338	345	350	361	16
UQAC	122	126	136	142	145	153	160	172	180	188	203	9
UQAR	91	98	109	120	131	135	144	147	162	165	172	7
UQO	95	108	127	150	171	190	197	212	232	242	262	11
UQAT	40	47	45	49	52	57	62	70	75	79	83	4
ENAP	9	8	12	13	16	20	22	23	24	26	31	1
ÉTS	36	39	43	47	55	74	81	82	86	95	107	5
TOTAL	1 439	1 511	1 589	1 654	1 751	1 852	1 971	2 078	2 175	2 231	2 303	100

Situation financière du Régime

L'actif net de la caisse de retraite, au 31 décembre 2010, est de 13,01 % supérieur à celui de l'année 2009, avec un apport important de cotisations auquel s'ajoutent les revenus des placements résultant du rendement positif de l'année 2010. Comme nous le verrons à la rubrique « PLACEMENTS », les rendements en 2010 sont de 7,48 %, avant les frais, comparativement à 16,13 % en 2009, année au cours de laquelle les marchés financiers ont connu une nette reprise après la crise financière de 2008. Le graphique 4 permet de visualiser l'évolution de l'actif net.

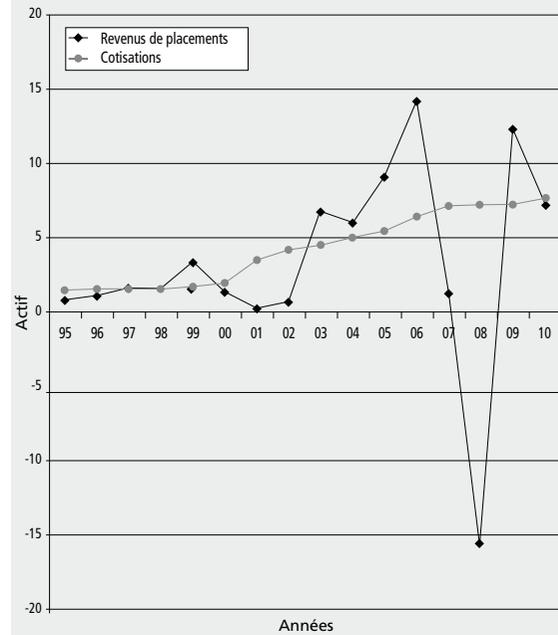
GRAPHIQUE 4 : Évolution de l'actif net (en millions de dollars)



Augmentation de l'actif

L'évolution de l'actif en 2010 s'explique, d'une part, par des cotisations de 7 644 588 \$ (supérieures à celles de 2009) auxquelles se sont ajoutées des sommes en provenance d'autres régimes de retraite pour un montant de 61 983 \$ et, d'autre part, par le versement de cotisations volontaires totalisant 136 270 \$. À ces sommes, doivent être cumulés des revenus nets de placement de 6 971 702 \$. Le graphique 5 permet d'observer le poids relatif des cotisations et des revenus dans le temps.

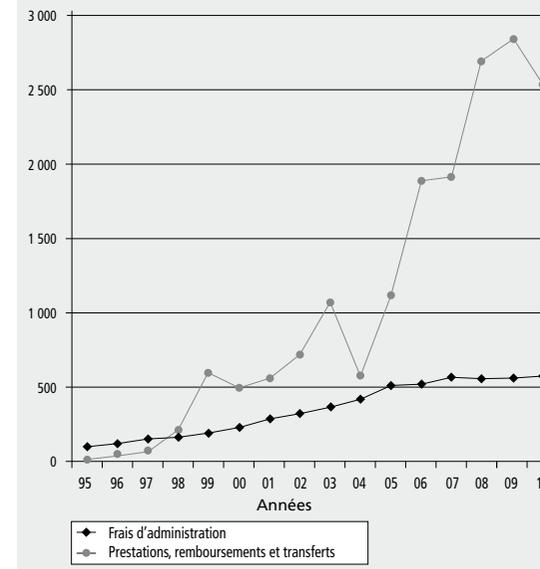
GRAPHIQUE 5 : Composantes de l'augmentation de l'actif (en millions de dollars)



Au cours de l'année 2010, et contrairement à l'année précédente, ce sont les cotisations qui ont eu le plus d'impact au niveau de l'accroissement de l'actif, tandis que des rendements en baisse par rapport à l'année 2009 se sont traduits par des revenus de placement moins substantiels que ceux de la dernière année.

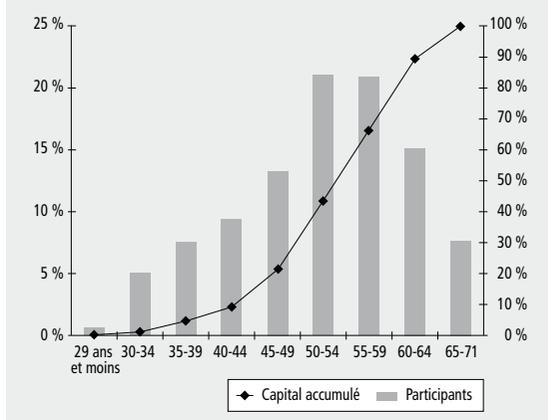
Par ailleurs, les prestations versées, les remboursements et les frais administratifs viennent à leur tour réduire l'actif. Ainsi, au cours de l'année 2010, une somme de 2 542 982 \$ a été versée sous forme de prestations ou de transferts aux participants. À cette somme s'ajoutent des frais administratifs de 611 502 \$. On observe qu'en 2010 les prestations versées et les transferts aux participants ont été moins importants qu'en 2009, et ce malgré le vieillissement des sommes versées en prestations et en transferts de 2004 à 2009 qui est observée au graphique 6 demeure un enjeu pour le Comité de retraite.

GRAPHIQUE 6 : Composantes de la diminution de l'actif (en milliers de dollars)



Le graphique 7 permet d'observer la répartition des actifs du Régime selon l'âge des participants. Il montre que les personnes âgées de 55 ans et plus représentent plus du tiers des participants du Régime. Ces participants, qui peuvent en tout temps quitter le Régime, détiennent un peu plus de la moitié des actifs du Régime. On comprend mieux la préoccupation du Comité de retraite quant à l'effet du phénomène du vieillissement des participants au Régime.

GRAPHIQUE 7 : Répartition de la masse monétaire selon l'âge au 31 décembre 2010

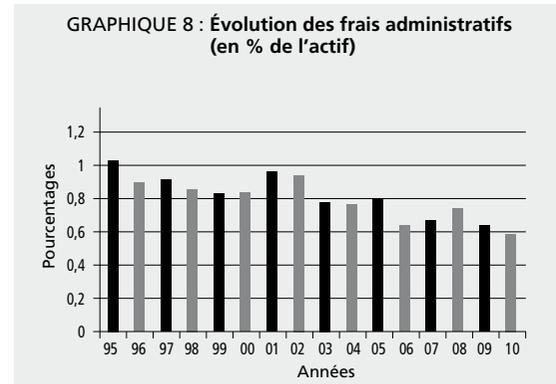


Les frais administratifs

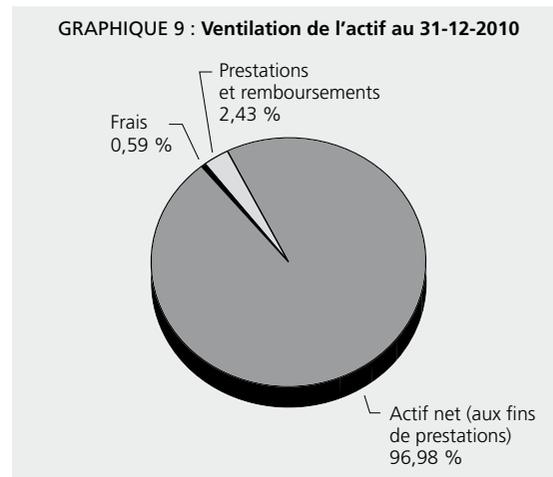
En terme absolu, la majorité des frais administratifs est reliée à la croissance de l'actif. Ainsi, plus l'actif du Régime augmente, plus les frais du fiduciaire et du gestionnaire augmentent. Les salaires et les charges sociales ont diminué significativement, conformément aux termes du nouveau protocole d'entente avec l'Université du Québec (siège social). À noter que ces frais concernent la rémunération du personnel de la Direction, la rémunération du président ainsi que celle du membre indépendant et du représentant des participants non actifs.

Les dépenses de bureau, de déplacement et de représentation ont connu une augmentation. Cette hausse est attribuable, entre autres, à l'organisation d'une réunion du Comité de retraite à Chicoutimi. De plus, deux sessions de formation ont été organisées cette année à l'intention des membres du Comité de retraite. Ces sessions de formation, tenues l'une à Chicoutimi et l'autre à Montréal, ont été mises en place afin de répondre aux exigences de la Loi 30 (dont certaines dispositions confirment la responsabilité du Comité de retraite à l'égard de la formation de ses membres). En ce qui concerne l'assurance en responsabilité des fiduciaires, elle s'élève à 10 199 \$ en 2010, un coût comparable à celui de 2009.

En terme relatif, les frais administratifs sont en baisse (graphique 8), passant de 0,62 % de l'actif en 2009 à 0,59 % en 2010 (calcul établi avant la déduction des frais, de prestations et des transferts); le taux le plus bas depuis la création du Régime. Un contrôle soutenu des dépenses associé à une croissance des revenus de placement et des cotisations expliquent cette réduction.



Le graphique 9 a été préparé afin de permettre aux participants de visualiser l'importance des frais administratifs, des prestations et des remboursements en fonction de l'actif total. Il est à noter que les frais administratifs (0,59 %), de même que les prestations et remboursements (2,43 %), sont en légère baisse par rapport à 2009. L'actif net disponible pour les services de prestations est de 96,98 %, en légère hausse, comparativement à 96,33 % en 2009.



Placement

Le Comité de placement s'est réuni à huit reprises afin de faire cheminer les principaux dossiers suivants :

Politique de droit de vote

Conformément au mandat qui lui a été donné, le Comité de placement a continué la pratique de reddition de compte consistant à interroger systématiquement le gestionnaire sur le sens de ses votes relatifs à certaines entreprises identifiées par le Comité de placement.

Il est à noter que l'exercice des droits de vote, associés aux titres de participation détenus par le Régime, est délégué au gestionnaire qui doit s'acquitter de cette responsabilité dans le meilleur intérêt du compte.

Politique de placement

La politique de placement a continué de faire l'objet de toute l'attention du Comité de placement, et ce à la lumière des rendements obtenus par le Régime.

La répartition des actifs du fonds régulier et celle du fonds conservateur, exprimée en pourcentage de la valeur marchande du portefeuille du Régime découlant de la politique de placement actuelle, est présentée dans les tableaux 6 et 7.

TABLEAU 6 : Répartition des actifs du fonds régulier

GROUPES D'ACTIFS	RÉPARTITION		
	Minimale	Cible	Maximale
Valeur à court terme	0 %	5 %	65 %
Revenus fixes	10 %	40 %	60 %
Titres de participation	10 %	55 %	70 %
Actions canadiennes	5 %	20 %	65 %
Actions étrangères	5 %	35 %	65 %

TABLEAU 7 : Répartition des actifs du fonds conservateur

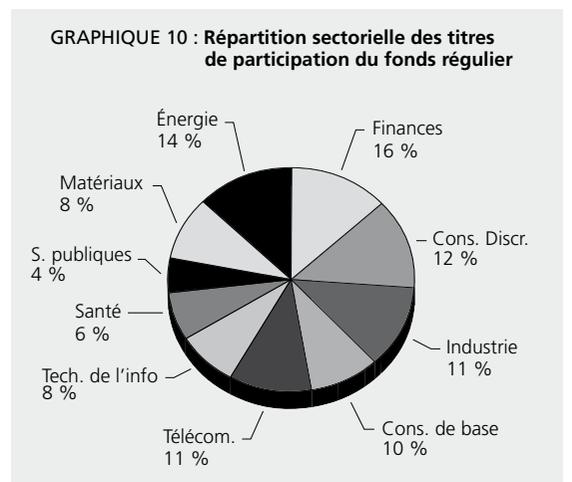
GROUPES D'ACTIFS	RÉPARTITION		
	Minimale	Cible	Maximale
Encaisse, titres à court terme et revenu fixe	75 %	80 %	100 %
Titres de participation : actions canadiennes et étrangères	0 %	20 %	25 %

Le tableau 8 présente la répartition des actifs du fonds régulier, en date du 31 décembre 2010.

TABLEAU 8 : Répartition au 31 décembre 2010 des actifs du fonds régulier

ACTIFS	CIBLE	POSITION DU GESTIONNAIRE
Encaisse	5 %	9 %
Obligations	40 %	30 %
Titres de participation	55 %	61 %
Actions canadiennes	20 %	20 %
Actions étrangères	35 %	41 %
TOTAL	100 %	100 %

Le graphique 10 illustre la répartition des titres de participation du fonds régulier du Régime par secteur d'activité, en date du 31 décembre 2010.



Parmi les dossiers annoncés dans la rubrique perspective 2010 du Rapport des activités 2009, on faisait mention que les membres du Comité de placement auraient à se pencher sur la révision de la politique de placement. Toutefois, cette révision n'a pas été entamée en raison de la décision du Comité de retraite d'entreprendre l'étude sur l'opportunité d'octroyer des mandats à un autre gestionnaire pour gérer les actifs du Régime avec Letko Brosseau. La politique de placement sera ainsi révisée à la lumière de cette étude. À noter que la politique de placement a été modifiée en 2009 à la suite de la mise en place du fonds conservateur.

Rendement du Régime et performance du gestionnaire

Pour l'année 2010, l'économie mondiale a repris pied. Toutefois, selon Letko Brosseau, la reprise économique a été entrecoupée de périodes d'incertitude et de volatilité des marchés financiers. Entre la mi-avril et le début de juillet, les difficultés éprouvées par la Grèce pour refinancer sa dette et la crainte de problèmes similaires dans d'autres pays européens ont fait baisser de 15 % l'indice des actions MSCI Monde. Puis, au cours de l'été, les investisseurs ont vu dans le recul de certains indicateurs économiques américains l'annonce d'un retour en récession. D'avril au début de novembre, les taux obligataires 10 ans ont baissé de quelque 100 points de base au Canada et aux États-Unis. À la fin de l'automne, la crise bancaire irlandaise a obligé les autorités européennes à adopter un programme de soutien financier et a ravivé les doutes sur la stabilité financière de certains autres membres de l'Union européenne. Les marchés boursiers et obligataires européens ont reculé et l'éventualité de la dissolution de la zone euro a refait surface. Nonobstant ces événements, le gestionnaire avait affirmé à plusieurs reprises sa conviction que le redressement de l'économie mondiale persisterait. La plupart des économies cumulent maintenant plusieurs trimestres consécutifs d'expansion et la croissance continue d'être dynamique dans les pays en développement. Quant à la stratégie d'investissement du gestionnaire, elle continue de privilégier les placements en actions plutôt que les obligations et les quasi-espèces.

Les rendements bruts du fonds régulier du Régime, qui étaient de 16,13 % en 2009, sont passés à 7,48 % en 2010. La moins bonne performance de notre gestionnaire sur les actions étrangères explique en grande partie cette moins-value.

En 2010, les rendements de notre gestionnaire sont inférieurs à ceux colligés par les firmes Morneau Sobeco, actuaire (médiane 10,6 %), Normandin Beaudry, Actuaire conseil, (médiane 10,0 %) et RBC Dexia (médiane 10,4 %).

L'étude comparative des gestionnaires canadiens effectuée par la firme Normandin Beaudry, Actuaire conseil, classe Letko Brosseau dans le premier quartile au niveau de la valeur ajoutée sur une année (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010) pour les actions canadiennes. Pour ce qui est des actions étrangères, les rendements qu'il a obtenus le placent dans le troisième quartile. Il arrive au quatrième quartile en matière d'obligations. Quant à sa valeur ajoutée sur quatre ans, Letko Brosseau se situe dans le premier quartile sur le plan des actions canadiennes, deuxième quartile sur les obligations et quatrième quartile au niveau des actions étrangères. Il est classé au premier quartile pour la valeur ajoutée sur dix ans pour les obligations et les actions canadiennes. Il importe de signaler que les données sur les rendements de Letko Brosseau contenues dans cette étude concernent les moyennes des performances des portefeuilles du gestionnaire qui sont légèrement différentes des performances du portefeuille du Régime de retraite des chargés de cours.

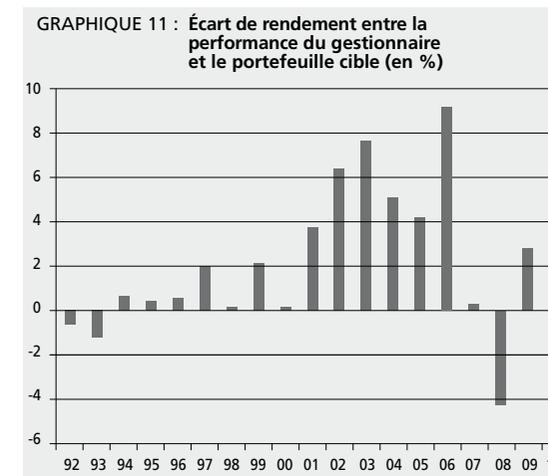
Le tableau 9 permet de comparer la performance du gestionnaire (en regard des objectifs fixés dans la politique de placement), de remarquer la moins-value réalisée en 2010 et d'apprécier la valeur ajoutée par les gestionnaires depuis 1992. Il est donc possible de constater que la performance du gestionnaire au cours de la dernière année s'est soldée par une moins-value de 1,11 % comparativement au portefeuille de référence retenu par le Comité de retraite (gestionnaires : 7,48 %; portefeuille de référence : 8,59 %). Par ailleurs, les performances historiques du Régime sont plutôt positives (gestionnaire : 9,31 %; portefeuille de référence : 7,21 %), puisque depuis février 1992, les gestionnaires (T.A.L et Letko Brosseau) ont donné un meilleur rendement que celui de la politique

de placement, démontrant ainsi que le choix des gestionnaires par le Comité de retraite s'est avéré judicieux et qu'une gestion active a donné de meilleurs résultats que ne l'aurait fait une gestion passive.

TABLEAU 9 : Comparaison entre la performance du gestionnaire et la politique de placement

	01-01-2010 au 31-12-2010	29-02-1992 au 31-12-2010
Rendement du gestionnaire	7,48 %	9,31 %
Rendement de la politique	8,59 %	7,21 %
Plus value	-1,11 %	2,10 %
IPC	2,35 %	1,82 %
Rendement réel de la caisse	5,13 %	7,49 %

Une illustration de la valeur ajoutée dans une perspective historique permet d'observer les fluctuations au fil des ans (graphique 11).



On constate que la moins-value en 2010 (1,11 %) par rapport à la politique de placement du Régime est la troisième moins bonne performance depuis 1992. La sélection des titres étrangers et le maintien par le gestionnaire d'une stratégie de répartition du portefeuille ayant une surpondération de cette catégorie d'actifs par rapport à la cible explique cette mauvaise performance qui a été accentuée par l'appréciation du dollar canadien.

Une comparaison de la performance obtenue par le gestionnaire pour les différentes classes d'actifs, en regard des indices de marché, est présentée dans le tableau 10.

TABLEAU 10 : Indicateurs de performance

RENDEMENT	01-01-2010 au 31-12-2010	
	INDICE	GESTIONNAIRE
Valeurs à court terme	0,5 %	0,0 %
Obligations	6,7 %	6,7 %
Actions canadiennes	17,5 %	19,6 %
Actions étrangères	6,2 %	4,2 %

Le tableau 10 montre qu'en 2010 le gestionnaire a surpassé le marché pour ce qui est des actions canadiennes. Quant aux actions étrangères et aux valeurs à court terme, les rendements de notre Régime ont été au-dessous des indices dans ces catégories d'actifs.

En effet, la performance réalisée sur les actions étrangères, avec une moins-value de 2,03 % par rapport à l'indice de référence Morgan Stanley World, explique la moins-value globale de 1,11 % constatée par rapport au portefeuille de référence en 2010. Les actions canadiennes avec un rendement de 19,64 % ont donné un rendement supérieur de 2,14 % à celui de l'indice S&P/TSX, ce qui dénote une très bonne performance puisque le gestionnaire, même dans un marché boursier canadien haussier, a réussi à faire mieux que l'indice de référence. Un rendement légèrement inférieur de 0,55 % par rapport à l'indice Dex Bons du Trésor a été également constaté. Sur les obligations, Letko Brosseau avec un rendement de 6,73 %, a réalisé une performance équivalente à celle de l'indice Dex Univers.

Historique des rendements du fonds régulier du Régime

Les rendements du Régime des dix-neuf dernières années, se terminant le 31 décembre 2010, comparativement aux rendements du marché, sont les suivants (tableau 11) :

TABEAU 11 : Historique des rendements annuels du fonds régulier

	Rendement des gestionnaires (en %)	Rendement du marché (en %)	Écarts (en %)
1992	5,90	6,60	-0,70
1993	16,70	17,90	-1,20
1994	3,10	2,30	0,80
1995	15,10	14,70	0,40
1996	14,00	13,30	0,70
1997	14,00	11,79	2,21
1998	10,39	10,26	0,13
1999	13,72	2,48	11,24
2000	5,72	5,55	0,17
2001	0,63	-3,19	3,82
2002*	2,16	-4,83	6,99
2003	21,70	13,95	7,75
2004	14,80	9,39	5,41
2005	16,80	12,37	4,43
2006	21,19	11,85	9,34
2007	1,58	1,40	0,18
2008	-18,45	-14,31	-4,14
2009	16,13	13,03	3,10
2010	7,48	8,59	-1,11

*Letko Brosseau est devenu gestionnaire en mai 2002.

Fonds conservateur

Nous vous rappelons que la mise en place du fonds conservateur en 2009 visait à offrir une nouvelle option de placement aux chargés de cours participants qui approchent de la retraite et souhaitent investir dans un fonds moins sensible à la volatilité des marchés. La politique de placement retenue pour ce fonds a comme objectif de réduire la possibilité de pertes à la suite d'une baisse importante des marchés financiers. Le tableau 12 illustre la répartition retenue par le gestionnaire pour le fonds conservateur en 2010.

TABEAU 12 : Répartition au 31 décembre 2010 des actifs du fonds conservateur

ACTIFS	CIBLE	POSITION DU GESTIONNAIRE
Encaisse, titres à court terme et revenu fixe	80,0 %	78,0 %
Titres de participation : actions canadiennes et étrangères	20,0 %	22,0 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

Le tableau 13 compare la performance du gestionnaire avec celle de la politique de placement et permet de constater la moins-value en 2010.

TABEAU 13 : Fonds conservateur - Comparaison entre la performance du gestionnaire et la politique de placement

	01-01-2010 au 31-12-2010
Rendement du gestionnaire	6,1 %
Rendement de la politique	7,6 %
Plus value	-1,5 %
IPC	2,4 %
Rendement réel de la caisse	3,7 %

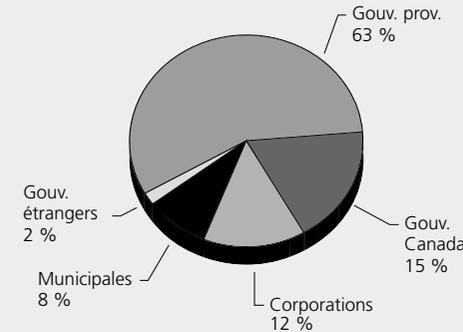
Le rendement du fonds conservateur est de 6,1 % en 2010, ce qui est inférieur de 1,5 % par rapport au portefeuille de référence. Cet écart s'explique en grande partie par les stratégies du gestionnaire qui consistent à :

- investir dans un portefeuille obligataire avec une durée plus courte que l'indice; cette stratégie n'a pas été bénéfique en raison des taux d'intérêts qui n'ont pas augmenté en 2010;

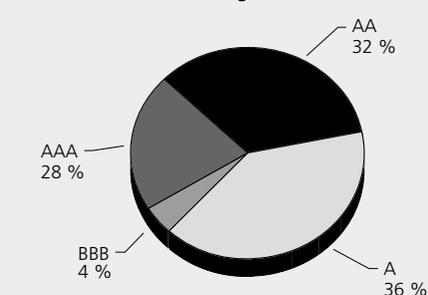
- ne pas surpondérer outre mesure les obligations corporatives qui ont le plus performé ces derniers mois;
- surpondérer les actifs à court terme investis dans les fonds communs dans l'attente d'opportunités d'investissement.

Il importe de rappeler que l'objectif du gestionnaire dans cette catégorie d'actifs est d'investir dans un portefeuille obligataire de qualité et de réduire le risque de perte financière importante (graphiques 12 et 13).

GRAPHIQUE 12 : Fonds conservateur - Distribution du revenu fixe



GRAPHIQUE 13 : Fonds conservateur - Cote de risque des obligations



Perspective 2011

L'année 2011 s'annonce occupée pour les membres du Comité de retraite et pour la Direction du Régime.

Parmi les projets, mentionnons l'étude sur la possibilité d'octroyer des mandats à un deuxième gestionnaire (en plus de Letko Brosseau) pour des raisons de diversification des placements du Régime qui dépassent désormais les 100 millions de dollars.

Le dossier FRV et les mesures mises de l'avant au budget fédéral de 2003, concernant la possibilité pour un régime de retraite à cotisations déterminées de pouvoir verser des rentes aux participants, continueront d'être au centre des préoccupations du Comité de retraite. Des interventions à ce sujet se poursuivront auprès des instances concernées. Ces mesures consistent à continuer de sensibiliser la RRQ aux préoccupations des administrateurs des régimes à cotisations déterminées à l'égard du vieillissement des participants et des conséquences importantes sur les sorties de fonds que devront assumer ces régimes.

Une mise à jour de l'étude sur le profil des participants qui quittent à l'âge de la retraite permise par le Régime réalisée en 2008 sera aussi effectuée. Ceci permettra aux membres du Comité de retraite de mieux cerner la situation des chargés de cours participants au moment de la retraite.

Le volet information aux participants demeurera, comme par les années passées, une priorité pour les membres du Comité de retraite. Par conséquent, des communiqués traitant des principales préoccupations des participants au Régime continueront d'être publiés au cours de l'année 2011.



Appel à tous

Afin de mieux vous servir, nous vous invitons à nous transmettre par courriel (rrccuq@uquebec.ca) votre nom, adresse et établissement afin de faciliter toute communication avec les participants.

Merci à l'avance de votre habituelle collaboration !

Membres du comité



2009
Mario Auclair
 Directeur
 Service des ressources humaines
 Université du Québec en Outaouais
 mario.auclair@uqo.ca



1994
Claude Bédard
 Chargé de cours
 Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
 labero@tlb.sympatico.ca



2007
Marcel Bernier
 Représentant des participants non actifs
 bernier.marcel@sympatico.ca



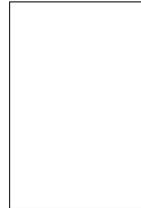
1992
Luc Boudreault
 Adjoint au vice-recteur ressources humaines
 et administration
 Université du Québec à Chicoutimi
 luc_boudreault@uqac.ca



2005
Marie Bouvier*
 Chargée de cours
 Université du Québec à Montréal
 bouvier.marie@uqam.ca



2010
Lina Dallaire
 Directrice
 Service des ressources humaines
 Université du Québec
 en Abitibi-Témiscamingue
 lina.Dallaire@uqat.ca



2010
Lyne Drapeau
 Directrice
 Service des ressources humaines
 École nationale d'administration publique
 lyne.drapeau@enap.ca



2005
Jacynthe Drolet
 Directrice
 Service de l'évaluation, de la rémunération
 et du soutien informatisé
 Université du Québec à Montréal
 drolet.jacynthe@uqam.ca



2009
Robert Dutrisac
 Membre indépendant
 robertdutrisac@yahoo.ca



1992
Mustapha Elayoubi
 Chargé de cours
 Université du Québec à Chicoutimi
 elayoubi7@hotmail.com



2003
Pierre Garceau*
 Vice-président RRCCUQ
 Directeur
 Direction de l'administration
 École de technologie supérieure
 pierre.garceau@etsmtl.ca



2008
Éric Hamelin
 Directeur
 Service de la gestion des personnels
 Université du Québec à Trois-Rivières
 eric.hamelin@uqtr.ca



2006
Katy Lagacé
 Chargée de cours
 École de technologie supérieure
 katy.lagace@etsmtl.ca



1992
Léo Marcotte*
 Président RRCCUQ
 Chargé de cours
 Université du Québec à Trois-Rivières
 leo.marcotte@uqtr.ca



2006
Micheline Montreuil
 Chargée de cours
 Université du Québec à Rimouski
 micheline@micheline.ca



1994
Gilles Pelletier, CA
 Chargé de cours
 Université du Québec en Outaouais
 Gilles.Pelletier@uqo.ca



2009
Jacques A. Plamondon
 Chargé de cours
 École nationale d'administration publique
 jacques.plamondon@enap.ca



2009
Marjolaine Viel, CA MAP
 Vice-rectrice aux ressources humaines
 et à l'administration
 Université du Québec à Rimouski
 marjolaine_viel@uqar.qc.ca



1997
Pauline Bergeron**
 Technicienne en administration
 Régime de retraite des chargés de cours
 Université du Québec
 rrccuq@uquebec.ca



2009
Stéphane Gamache**
 Directeur
 Régime de retraite des chargés de cours
 Université du Québec
 rrccuq@uquebec.ca



2005
Zaki Taboubi**
 Conseiller
 Régime de retraite des chargés de cours
 Université du Québec
 rrccuq@uquebec.ca

En 2010, le Comité de retraite s'est réuni quatre fois, avec un taux de présence de 79 % de ses membres.

* Membres du Comité de placement

** Personnel administratif

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du Comité de retraite du
Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du **RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC**, qui comprennent l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre 2010 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne du Régime portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec au 31 décembre 2010, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Mallette*¹

Mallette
SENCRL
Comptables agréés

Québec, Canada
Le 18 mars 2011

¹ CA auditeur permis n° 19905

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Au 31 décembre

2010 2009

ACTIF

PLACEMENTS (note 4)

Marché monétaire	8 786 972 \$	8 905 594 \$
Obligations	29 716 944	26 543 376
Fonds communs	1 710 868	972 826
Actions canadiennes	19 274 294	17 184 025
Actions étrangères	39 997 438	34 726 234
	99 486 516	88 332 055

CRÉANCES

Cotisations à recevoir du promoteur	378 697	332 465
Cotisations à recevoir des participants	378 697	332 465
Cotisations additionnelles et transferts provenant d'autres régimes	8 841	15 004
Revenus de placements	303 156	261 479
Taxe de vente du Québec	19 192	16 422
	1 088 583	957 835

ENCAISSE

	978 901	838 004
	101 554 000	90 127 894

PASSIF

CHARGES À PAYER (note 6)	134 012	154 313
PRESTATIONS À PAYER	143 843	357 495
	277 855	511 808

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

101 276 145 \$ 89 616 086 \$

Pour le Comité de retraite :



Administrateur



Administrateur

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2010 2009

AUGMENTATION DE L'ACTIF

Cotisations du promoteur	3 822 294 \$	3 608 890 \$
Cotisations des participants		
Régulières	3 822 294	3 608 890
Volontaires	136 270	103 099
Transferts provenant d'autres régimes	61 983	48 437
	7 842 841	7 369 316

Revenus de placements

Intérêts	1 259 806	1 195 903
Dividendes	1 530 653	1 343 986
Fonds de placements canadiens	45 821	18 142
	2 836 280	2 558 031

Modification de la juste valeur des placements (note 7)

	4 135 422	9 617 650
	14 814 543	19 544 997

DIMINUTION DE L'ACTIF

Frais d'administration		
Salaires et charges sociales	82 005	128 440
Assurances fiduciaires	10 199	10 057
Dépenses de bureau, déplacements et représentation	16 964	13 620
Frais d'enregistrement	19 570	18 942
Honoraires professionnels et frais de gestion	482 764	407 793
	611 502	578 852

Prestations versées

	2 311 589	2 408 925
Transferts vers d'autres régimes	231 393	432 837
	3 154 484	3 420 614

AUGMENTATION DE L'ACTIF NET

	11 660 059	16 124 383
--	-------------------	-------------------

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS, début de l'exercice

89 616 086 73 491 703

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS, fin de l'exercice

101 276 145 \$ 89 616 086 \$

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2010

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME

Les renseignements suivants contiennent une description générale du Régime et sont extraits du Règlement qui le régit. Les lecteurs devront se référer au texte du Règlement s'ils désirent une information plus complète.

Généralités

Depuis le 1er juin 1990, l'Université du Québec offre à l'ensemble de ses chargés de cours un régime de retraite à cotisations déterminées qui est enregistré selon la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec).

Cotisation du participant

Tout chargé de cours qui adhère au Régime est tenu d'y cotiser pour l'année civile de son adhésion. La cotisation du participant, effectuée par retenue salariale, est égale, à son choix, à 2,75 %, à 5,5 % ou à 9 % de sa rémunération, sans toutefois excéder le montant qu'il lui est permis de déduire dans le calcul de son revenu imposable en vertu des règles fiscales applicables. À défaut d'indication de sa part au moment de l'adhésion, le taux de sa cotisation est fixé à 2,75 % de sa rémunération.

Cotisations du promoteur

L'Université verse, au même moment que le participant, un montant égal à la cotisation régulière du participant. Chaque cotisation de l'Université n'est constituée que de montants qui se rapportent à des participants donnés et donc portés au crédit de ces participants.

Toutefois, en aucun moment, et ce, conformément à l'article 147.1 (8) de la Loi de l'impôt sur le revenu, le facteur d'équivalence calculé à partir des dispositions du Régime ne saurait dépasser le moindre :

- Du plafond des cotisations déterminées dans l'année;
- De 18 % de la rémunération reçue de l'Université par le participant durant l'année.

Cotisations volontaires

Un participant actif peut verser des cotisations volontaires suivant les modalités arrêtées par le Comité de retraite relativement à ses services courants, pourvu que le total de ces cotisations n'excède pas le maximum permis par la Loi de l'impôt sur le revenu, comme il est précisé à l'article 4.8 du Règlement du Régime de retraite des chargés de cours « Limitation du niveau des cotisations ». Ces sommes sont traitées distinctement des cotisations courantes.

Fonds conservateur

Les participants du Régime âgés de 50 ans et plus ont la possibilité de transférer la moitié ou la totalité de leurs actifs dans le fonds conservateur qui, par définition, devrait être moins volatile. L'objectif est d'offrir aux participants qui en font la demande un rendement plus stable au cours des années précédant leur départ à la retraite.

Les actifs investis dans ce fonds sont mentionnés à la rubrique « Fonds communs » de la partie « Placements » de l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2010

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME (suite)

Prestations versées et transferts vers d'autres régimes

Ces postes sont constitués des versements effectués par les participants vers un autre régime de retraite ou un régime enregistré d'épargne-retraite et ils incluent également les versements au comptant.

Retraite normale

La date normale de retraite est le premier jour du mois qui coïncide avec ou qui suit le soixante-cinquième (65e) anniversaire de naissance du participant.

Retraite anticipée

Le participant peut prendre sa retraite avant la date normale de sa retraite, le premier jour de tout mois compris entre son cinquante-cinquième (55e) et son soixante-cinquième (65e) anniversaire de naissance.

Retraite ajournée

Depuis le 1er janvier 2005, lorsqu'un participant demeure à l'emploi de l'Université après la date normale de sa retraite, il peut continuer de cotiser au Régime jusqu'à l'âge de soixante-neuf (69) ans et le paiement de sa rente est ajourné.

Prestations de retraite

Le participant qui prend sa retraite reçoit une rente annuelle viagère égale à la rente achetée auprès d'une institution financière habilitée à transiger des contrats de rente viagère au Canada en fonction du solde de son compte. L'institution financière est choisie par le participant.

La forme normale de la rente est une rente viagère. Le contrat d'achat de la rente viagère doit prévoir, s'il y a conjoint au décès du participant, que son conjoint reçoive une rente égale à 60 % de la rente du participant.

Lorsqu'un participant meurt avant d'avoir pris sa retraite, un montant égal au solde de son compte est versé comptant à son conjoint ou, à défaut de conjoint admissible, à ses ayants droit.

Incessibilité et insaisissabilité

Les cotisations, rentes et autres prestations payables en vertu du Régime sont incessibles et insaisissables.

Nonobstant le premier alinéa, lorsqu'il s'agit d'un partage survenant à l'occasion d'un divorce, d'une annulation de mariage ou d'une séparation entre conjoints et sous réserve des dispositions de toute législation applicable concernant les cessions de droits entre anciens conjoints, le participant peut céder à son ex-conjoint toute partie des montants accumulés dans son compte. Dans ce cas, le conjoint est réputé, quant à la partie cédée, avoir participé au Régime et avoir mis fin à sa participation à la date d'exécution du partage.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2010

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Mode de présentation

Les états financiers sont basés sur la convention de la continuité des activités et présentent la situation financière globale du Régime considéré comme une entité distincte, indépendante du promoteur et des participants.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Placements

Les placements sont présentés à leur juste valeur et sont comptabilisés sur la base du règlement. La juste valeur est évaluée de la façon suivante :

- Pour les placements du marché monétaire, le coût correspond à leur juste valeur compte tenu de leurs échéances à court terme;
- Pour les obligations, des données sont obtenues auprès de firmes de cotation ou, à défaut, une grille utilisant les taux de rendement du marché est employée;
- Pour les unités de fonds communs, la juste valeur représente la quote-part de la participation du Régime sur l'ensemble de chacun de ces fonds et est déterminée à partir de l'évaluation soumise par le gestionnaire de fonds;
- Pour les actions, le cours à la clôture des marchés boursiers est utilisé.

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations sont convertis aux taux de change en vigueur au moment de l'enregistrement des transactions. Les gains ou les pertes résultant des fluctuations dans les taux de change sont reflétés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations dans les revenus de placements.

Reconnaissance des revenus

Les revenus d'intérêts et de dividendes sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les gains ou les pertes sur cession de placements sont calculés selon la méthode du coût d'acquisition moyen. La modification de la juste valeur est attribuable à la plus-value ou à la moins-value des placements au cours de l'exercice.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2010

3. CHANGEMENT FUTUR D'UNE MÉTHODE COMPTABLE

Régime de retraite

L'Institut Canadien des Comptables Agréés a publié le chapitre 4600 « Régimes de retraite », qui remplace le chapitre 4100, portant le même titre. Ces normes devront être appliquées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011. Par conséquent, le Régime devra adopter ces normes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011. Ce chapitre établit des normes pour l'évaluation, la présentation de l'information dans les états financiers à usage général des régimes de retraite et les informations à fournir dans ces états financiers.

Le Régime évalue actuellement l'incidence de ces nouvelles normes sur ses états financiers.

4. PLACEMENTS

	2010	2009
Marché monétaire		
Bons du Trésor et billets commerciaux	8 786 972 \$	8 905 594 \$
Obligations		
Obligations canadiennes		
Fédérales	4 753 632	3 834 218
Provinciales	17 601 100	15 173 667
Municipales	904 382	890 013
Corporatives	5 603 422	5 900 166
Obligations étrangères	854 408	745 312
	29 716 944	26 543 376
Fonds communs		
Obligations	1 335 197	742 993
Actions*	375 671	229 833
	1 710 868	972 826
À reporter	40 214 784 \$	36 421 796 \$

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2010

4. PLACEMENTS (suite)

	2010	2009
Reporté	40 214 784 \$	36 421 796 \$
Actions		
Actions canadiennes - par secteur d'activité		
Matériaux	2 178 946	1 735 677
Industrie	1 665 884	1 399 287
Télécommunications	2 674 220	2 231 348
Consommation	3 663 831	2 453 117
Bien de consommation de base	59 228	-
Énergie	4 367 214	4 037 759
Finance	2 785 996	3 079 732
Santé	-	17 423
Technologie de l'information	298 397	302 771
Services aux collectivités	669 398	1 178 872
Autres - fiducies de revenu	911 180	748 039
	19 274 294	17 184 025
Actions étrangères - par pays		
Allemagne	3 229 973	2 536 939
Australie	1 434 100	674 294
Bermudes	273 915	296 389
Brésil	991 478	1 021 177
Chine	197 401	215 579
Corée	255 257	773 920
Danemark	568 742	464 803
Espagne	589 734	1 165 756
États-Unis	12 423 977	9 749 594
Finlande	447 109	390 147
France	4 127 754	3 950 217
Îles Cayman	440 419	410 414
Irlande	537 342	500 561
Japon	2 936 830	1 743 272
Norvège	905 834	1 012 898
Pays-Bas	3 491 747	3 326 596
Royaume-Uni	3 838 632	3 680 759
Suède	1 795 146	1 574 205
Suisse	1 512 048	1 238 714
	39 997 438	34 726 234
	99 486 516 \$	88 332 055 \$

* Au 31 décembre 2010, les actions transigées en monnaies étrangères représentaient 71 % (2009 - 78 %).

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2010

4. PLACEMENTS (suite)

Les placements comptabilisés à la juste valeur à l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour établir les évaluations. Cette hiérarchie comprend trois niveaux :

Niveau 1 - les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
Niveau 2 - évaluation à partir de données observables sur le marché pour l'actif ou le passif, obtenues directement ou indirectement;
Niveau 3 - évaluation à partir de données autres que les données observables sur le marché pour l'actif ou le passif.

Le tableau suivant présente les placements classés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Total
Marché monétaire	8 786 972 \$	-	8 786 972 \$
Obligations	-	29 716 944	29 716 944
Fonds communs	375 671	1 335 197	1 710 868
Actions	59 271 732	-	59 271 732
	68 434 375 \$	31 052 141 \$	99 486 516 \$

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010, il n'y a eu aucun transfert dans les évaluations des actifs financiers entre les niveaux 1 et 2. De plus, aucune variation de l'évaluation à la juste valeur des actifs financiers classés dans le niveau 3 n'est survenue.

5. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Les objectifs du Régime visent à optimiser les rendements tout en assurant un niveau de risque approprié, considérant que celui-ci est assumé par les membres participants. La gestion du capital du Régime est confiée à un gestionnaire qui a la responsabilité de gérer les placements en respectant la politique de placement adoptée par le Comité de retraite.

Dans le cours normal de ses activités, le Régime est exposé à des risques dont les plus importants sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Il a mis en place des politiques et procédures qui régissent l'ampleur de l'exposition du Régime aux risques les plus importants.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour le Régime si une contrepartie manque à son obligation. Ce risque découle principalement du portefeuille de placements.

Afin de limiter au minimum le risque de crédit, la politique de placement prévoit :

- Des limites minimales et maximales pour chacune des catégories de placement;

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2010

5. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

- Une répartition des titres de marché monétaire et d'obligations entre divers émetteurs de qualité dont la cote de crédit provenant de sources reconnues n'est pas inférieure à R-1 et BBB respectivement au moment de leur achat;
- Une limite globale de 5 % de la juste valeur totale du portefeuille ne pourra être investie dans les titres d'un même émetteur, d'une seule corporation canadienne ou étrangère.

Le Comité de placement, relevant du Comité de retraite, effectue périodiquement une revue du portefeuille de placements et des transactions survenues.

Qualité du portefeuille d'obligations (fonds régulier)

	2010	2009
AAA	28 %	27 %
AA	36	34
A	30	33
BBB	6	6
	100 %	100 %

Qualité du portefeuille d'obligations des fonds communs (fonds conservateur)

	2010	2009
AAA	28 %	33 %
AA	32	27
A	36	36
BBB	4	4
	100 %	100 %

Au 31 décembre 2010, l'échéance des obligations du fonds régulier est la suivante :

	Cinq ans et moins	Six à dix ans	Onze ans et plus
	21 554 767 \$	3 785 394 \$	4 376 783 \$

L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers du Régime excluant les actions et les fonds communs, soit 39 766 684 \$ (37 244 809 \$ en 2009).

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2010

5. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Régime ne soit pas en mesure de faire face rapidement et d'une manière économique à ses besoins en liquidités. Les besoins en liquidités sont gérés par le biais du revenu généré par les placements et par les cotisations des participants et du promoteur, et en investissant dans des biens liquides négociés en Bourse qui peuvent facilement être vendus et convertis en espèces. Ces sources de fonds servent au service des prestations de retraite, à faire des placements additionnels et à financer les frais d'administration.

Les passifs financiers du Régime ont une échéance de moins d'un an.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des facteurs du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

A) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur de marché de l'actif net disponible pour le service des prestations.

Les placements en titres à court terme et en obligations portent intérêt à taux fixe et exposent donc le Régime au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Le Régime n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2010, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables restant constantes, les obligations auraient, selon le cas, diminué ou augmenté d'environ 1 129 244 \$ (1 380 256 \$ en 2009), et toutes choses étant égales par ailleurs, l'actif net disponible pour le service des prestations aurait varié de la même somme. La sensibilité des titres d'emprunts aux taux d'intérêt a été évaluée selon la durée pondérée du portefeuille. Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important.

B) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le Régime effectue des placements en devises et une proportion de 41 % (40 % en 2009) est investie en monnaies étrangères. Le Régime est conséquemment exposé à des risques découlant des variations des taux de change.

Le risque de change est contrôlé par le biais de dispositions relatives à la répartition des actifs pouvant être investis dans des placements étrangers.

Au 31 décembre 2010, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 10 % par rapport aux autres devises, toutes les autres variables restant constantes par ailleurs, l'actif net disponible pour le service des prestations aurait diminué ou augmenté d'environ 4 138 361 \$ (3 546 271 \$ en 2009). Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2010

5. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

C) Autre risque de prix

L'autre risque de prix correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en fonction des changements des cours boursiers.

Le Régime est exposé à l'autre risque de prix en raison de ses placements en actions. Au 31 décembre 2010, si les cours sur les bourses mondiales avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net disponible pour le service des prestations aurait augmenté ou diminué d'environ 5 964 740 \$ (5 214 009 \$ en 2009). Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important.

6. CHARGES À PAYER

	2010	2009
Salaires et charges sociales	43 748 \$	71 258 \$
Frais d'enregistrement	19 595	19 016
Honoraires de gestion	70 669	64 039
	134 012 \$	154 313 \$

7. MODIFICATION DE LA JUSTE VALEUR DES PLACEMENTS

	2010	2009
Réalisée	979 112 \$	(1 176 311) \$
Non réalisée	3 156 310	10 793 961
	4 135 422 \$	9 617 650 \$



Université du Québec

**Direction du Régime de retraite
des chargés de cours**

475, rue du Parvis
Québec (Québec) G1K 9H 7, Canada
Téléphone : 418 657-4327
rrccuq@uquebec.ca
www.uquebec.ca/rrcc/